

**Edition n°165/juin -octobre 2020**

## **SOMMAIRE**

<b>LE MOT DE LA SYNDIQUE .....</b>	<b>2</b>
<b>L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 OCTOBRE 2020 .....</b>	<b>4</b>
RECAPITULATIF DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2019 .....	6
RECAPITULATIF DES COMPTES DE FONCTIONNEMENTS 2019.....	7
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2019.....	8
RECAPITULATIF DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS .....	10
RECAPITULATIF DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....	11
<b>LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>18</b>
LES PROJETS TERMINES ET EN COURS .....	18
<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>20</b>
RECOLTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE .....	20
RAPPORT D'ANALYSE EAU POTABLE.....	21
INFORMATIONS AU SUJET DU CHLOROTHALONIL .....	21
<b>LA VIE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>22</b>
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE .....	22
FERMETURE DE LA DECHETTERIE DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE.....	22
NOS JUBILAIRES.....	22
LES NOUVEAUX HABITANTS .....	23
VOTATIONS ET ELECTIONS .....	23
<b>LES PETITES ANNONCES .....</b>	<b>24</b>
LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY .....	24
CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE – ATELIERS ECHANGES PETITE ENFANCE .....	26
CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE – COVID – INTERVENTION DU CHAPERON ROUGE .....	27
FORETS-SARINE – FORMULAIRE BOIS DE FEU .....	28
PASSEPARTOUT SARINE - RECHERCHE DE CONDUCTEURS BENEVOLES .....	29
<b>INFORMATIONS / BON A SAVOIR.....</b>	<b>29</b>
PROGRAMME BATIMENTS FRIBOURG .....	29
OUVERTURE DES URGENCES ET PERMANENCES DE L'HFR.....	30
ARCOS – SERVICE SOCIAL .....	30
SERVICE DES FORETS ET DE LA NATURE - BIODIVERSITE ET MAITRISE DU CLIMAT.....	31
FORETS SUISSE – LES DECHETS DE JARDIN, UNE PLAIE POUR LA FORET.....	32
CARTE-CULTURE.....	33
LIGUES DE SANTE DU CANTON DE FRIBOURG .....	34
<b>ACTUALITES ET MANIFESTATIONS .....</b>	<b>35</b>
DATES DES MANIFESTATIONS.....	35
FENETRES DE NOËL A AUTIGNY.....	35



## Le mot de la syndique

Chers concitoyennes et concitoyens,

Année particulière, assemblée particulière....

Cette crise sanitaire est aussi révélatrice dans de nombreux domaines, de chaque force et faiblesse ; elle favorise l'éveil de la créativité, stimule certains changements, pour lesquels il était préalablement difficile de sauter le pas dans ce qui a « toujours été fait comme ça... ». Elle incite aussi à figer des activités, parce que trop de doutes et d'incertitudes.

Je ne reprendrai pas les inconvénients ou avantages (oui il y en a quelques-uns...), mais aussi contraintes qui sont de mises pour l'organisation des assemblées. Celle programmée le 27 octobre prochain aura un goût particulier : organisée dans la grande halle, bien espacés, à 19h30 au lieu de 20h00, sans la traditionnelle collation, elle sera unique pour l'année 2020... puisque nous vous présenterons les comptes 2019, puis le budget 2021 à la suite.

Nous tâcherons de la rendre la plus digeste possible, quant à sa longueur ; pour le reste de la digestion, pas de partie conviviale où cacahuètes et clémentines en trinquant faisaient partie de la tradition. D'avance nous vous remercions pour votre compréhension

Dans ce bulletin vous constaterez que plusieurs projets, réalisés ou à venir, sont évoqués au niveau régional : la piscine de Cottens, mais pas seulement ! Si ce projet a parfois fait tant parler, c'est qu'il s'est inscrit dans un concept global, et s'adresse à l'ensemble de la population de l'ouest sarinois : extension des cabinets médical et de physiothérapie, arrivée d'un dentiste, création d'un fitness complètent cet accès pour tous les citoyens. Un projet de réinsertion (IPSO) pour les personnes qui se retrouvent, bien malgré elles, à l'aide sociale sera mis en place par l'association intercommunale ARCOS.

Notre réseau routier communal est maintenant pratiquement mis à jour pour plusieurs années. L'entretien des bâtiments communaux se fait régulièrement, selon les besoins. Sans compter les projets individuels qui doivent encore éclore (et pour lesquels nous devons aussi d'une façon ou une autre intervenir), de nombreux autres idées et projets animent votre Conseil communal : aménagement du terrain des Glières, de celui de la Gravière acheté récemment... Ce sont là de gros projets, pour lesquels du temps sera nécessaire pour une élaboration cohérente, économiquement viable et utile aux citoyens de Autigny. Ces projets ne pourront être effectués, qu'en passant par le prochain changement de législature, « pause forcée »... inscrite au calendrier. Ce futur changement pose la question de la poursuite de nos engagements respectifs, mais aussi de votre intérêt, à vous citoyens, de vous investir et de vous engager au profit de la collectivité ?

Il ne sert à rien de critiquer systématiquement, ou de condamner sans connaître le travail qui est fait dans l'ombre, qui parfois prend plus de temps que souhaité, ou est plus ardu que prévu. Quand certains / es, droit dans les yeux, vous affirment poser des questions, critiquer, exiger, en précisant que ce n'est que pour « embêter » le Conseil communal. D'autres, qui en pleine connaissance de cause, effectuent des constructions illégales, contestent ensuite avec mauvaise foi, enfreignent les règlements, ou à la limite insultent le conseiller en charge lors de remarques justifiées, sachez que le découragement nous gagne.

# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Notre espoir ? J'invite ces citoyens et citoyennes, à se présenter, à s'engager : sûr ils / elles feront mieux que les précédents ! vous avez encore plusieurs semaines pour y réfléchir, ne laissez surtout pas le train passer, sans réagir de façon constructive, et ainsi vous donner l'occasion d'appliquer vos principes et meilleures idées.

A contrario, très souvent aussi, les encouragements, les idées positives, quand ce ne sont pas des remerciements, nous sont transmis. Alors, ces signes nous aident à avancer, nous redonne de l'énergie, et avec bonheur nous savons les apprécier.

Le parfait n'existe pas, mais soyez sûr que vos conseillers communaux prennent leur tâche à cœur.

*«La critique est facile, l'art est plus difficile.»*

Au plaisir de vous rencontrer, de loin, masqués, mais plein d'énergie positive pour traverser cet hiver 2020-2021 si particulier comme aucun autre, et avancer vers de nouveaux défis.

Dominique Haller Sobritz, syndique



## L'assemblée communale du 27 octobre 2020

### CONVOCATION

L'assemblée communale est convoquée pour  
**le mardi 27 octobre 2020 à 19h30, à la halle polyvalente,**  
ceci en raison des mesures liées au COVID-19 à respecter.

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2019
2. Comptes 2019
  - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de fonctionnement
  - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
  - 2.3 Préavis de la Commission financière
  - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de fonctionnement
3. Présentation de la planification financière 2021-2025
4. Budgets 2021
  - 4.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement
  - 4.2 Equipement multimédia de la halle polyvalente
  - 4.3 Réalisation concept de circulation
  - 4.4 Etude pour la valorisation du terrain des Glières, avec adaptation du PAL
  - 4.5 Rapports de la Commission financière
  - 4.6 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement
5. Reprise de la route de la Briqueterie
6. Règlements
  - 6.1 Modification du règlement scolaire – articles 5, 6 al. 2, 8 al. 1 et 14
  - 6.2 Règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires
  - 6.3 Règlement du cimetière
7. Nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021–2026 (LCo – art. 54 al. 1, 2, 3)
8. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts
9. Divers

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

En raison du COVID-19, le port du masque sera exigé jusqu'à avoir pris place à l'assemblée. Des masques seront mis à disposition des participants. Une liste nominative de tous les participants avec coordonnées et numéros de téléphone sera établie et conservée durant quinze jours par l'Administration communale. Il n'y aura pas d'apéritif à l'issue de l'assemblée communale.

Le Conseil communal



## Commentaires sur l'ordre du jour

<b>Point 2</b>	<b>Comptes 2019</b>
----------------	---------------------

Le résultat positif 2019, globalement très satisfaisant, s'élève à CHF 330'450.-. Lors de l'Assemblée du 27 octobre 2020, une présentation des comptes plus détaillée vous sera commentée. Le détail des comptes 2019 peut être consulté sur le site internet de la commune. Ils peuvent également être mis à disposition sur papier, après demande préalable à l'administration communale.

Ci-après les récapitulatifs.



## Récapitulatif des comptes des investissements 2019

L'ensemble des investissements planifiés 2019 ont été effectués à ce jour. Reste celui de la « Mensuration et abornement », non tributaire des décisions de votre exécutif, qui planifié depuis 2001, n'est pas encore liquidé.

Comptes Désignation	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION						
1 ORDRE PUBLIC	11 220.50		178 700.00	166 960.00	127 258.75	115 580.80
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	86 804.45	11 756.20	90 000.00	15 000.00	84 673.05	
3 CULTURE ET LOISIRS	50 310.90		60 000.00		59 941.20	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	249 335.15		315 000.00		200 951.50	
7 PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2 035.55		254 000.00		124 551.60	
9 FINANCES ET IMPOTS	11 756.20	399 706.55	8 000.00		123 580.80	605 376.10
TOTALISATION	411 462.75	411 462.75	905 700.00	181 960.00	720 956.90	720 956.90
<b>Résultat</b>				<b>723 740.00</b>		



## Récapitulatif des comptes de fonctionnements 2019

Comptes	Désignation	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	445 973.10	177 449.00	442 451.00	189 920.00	504 092.00	269 891.20
1	ORDRE PUBLIC	72 350.90	26 647.55	67 784.00	29 940.00	76 233.45	34 178.35
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1 103 719.30	261 398.25	1 148 136.00	249 177.00	1 106 758.55	248 822.50
3	CULTURE ET LOISIRS	113 425.25	34 405.65	166 974.00	30 700.00	123 831.20	35 305.20
4	SANTE	275 718.15	4 069.10	284 867.00	3 000.00	285 328.75	2 678.50
5	AFFAIRES SOCIALES	477 930.05	11 203.50	422 368.00	950.00	424 528.55	10 881.70
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	200 702.70		207 649.00		181 893.60	454.00
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	409 070.70	378 260.40	418 760.00	378 720.00	454 122.65	390 889.55
8	ECONOMIE	13 579.55	706.20	12 150.00	300.00	9 422.55	1 004.90
9	FINANCES ET IMPOTS	402 084.11	2 692 140.45	336 705.00	2 625 319.00	336 098.86	2 838 654.25
	TOTALISATION	3 514 553.81	3 586 280.10	3 507 844.00	3 508 026.00	3 502 310.06	3 832 760.15
	<b>Résultat</b>	<b>71 726.29</b>		<b>182.00</b>		<b>330 450.09</b>	



## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
POUR L'EXERCICE 2019  
au Conseil communal et à la Commission financière de la  
COMMUNE D'AUTIGNY

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels) de la Commune d'Autigny pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### **Responsabilité du Conseil communal**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg, à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance conformément à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Givisiez, le 12 octobre 2020

Tinguely Consultants SA

Joël Frossard  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Jean-Marie Tinguely  
Expert-réviseur agréé

Annexes :  
- Comptes annuels



## Point 3 Présentation de la planification financière 2021-2025

Concernant les charges de fonctionnement des 5 prochaines années, le pessimisme ne peut être écarté, au vu de la situation sanitaire actuelle. Pourtant, au vu des chiffres avancés, nous pouvons toutefois espérer un équilibre, fragile certes, mais réalisable pour les 2 prochaines années.

	2021	2022	2023	2024	2025
Total général CHARGES	3'905'551	3'952'644	4'000'455	4'048'991	4'098'272
Total général PRODUITS	3'861'929	3'929'244	3'997'822	4'067'684	4'138'859
Bénéfice (+) / perte (-)	<b>-43'622</b>	<b>-23'400</b>	<b>-2'633</b>	<b>18'693</b>	<b>40'587</b>

Le Conseil communal vous présentera le détail des investissements envisagés dans le cadre de la planification financière 2021 pour les 5 prochaines années lors de l'Assemblée.

## Point 4 Budget 2021

### 4.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement

Trois investissements vous sont proposés cette année, pour un montant total de CHF 220'000.- dont les détails vous sont présentés ci-après au point 4.

Le budget 2021 se veut à la fois pessimiste, mais le plus équilibré possible. Pour la 1ère fois de la législature, nous envisageons un déficit de CHF 41'233.-. Il est en l'occurrence particulièrement difficile d'estimer les revenus fiscaux 2021, et ce bien que les statistiques cantonales soient plus favorables à l'estimation faite par votre exécutif.

L'évolution des recettes communales dépend d'éléments que le canton connaît différemment, à savoir l'arrivée ou le départ de contribuables importants, l'évolution des recettes des années antérieures, la modification des coefficients de l'impôt ou des particularités propres à chaque commune. Les taux de progression ont été corrigés des situations exceptionnelles connues du SCC, afin d'être plus représentatifs pour la majorité des communes. Pour Autigny, l'augmentation notable du nombre de chômeurs, ainsi que des personnes touchées par des RHT-Covid, n'étant pas connue à ce jour, le conseil communal a souhaité pondérer les renseignements globaux cantonaux en conséquence.

En outre, le projet fusion avait incité l'exécutif à temporiser sur de nombreuses dépenses (coût faible à moyen), qui auraient pu être envisagées différemment dans le cadre des synergies engendrées. Devenues cette fois nécessaires, il a été décidé de les inclure dans ce budget proposé aujourd'hui.

Le conseil communal vous demande d'accepter ce budget 2021.



## Récapitulatif du budget des investissements

Comptes Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION						
1 ORDRE PUBLIC	127 258.75	115 580.80	31 500.00	166 600.00	31 500.00	60 000.00
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	84 673.05			15 000.00		
3 CULTURE ET LOISIRS	59 941.20		30 000.00		20 000.00	10 000.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	200 951.50		367 800.00		150 000.00	
7 PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	124 551.60		461 250.00	14 000.00	50 000.00	
9 FINANCES ET IMPOTS	123 580.80	605 376.10	1 090 000.00			
TOTALISATION	720 956.90	720 956.90	1 980 550.00	195 600.00	251 500.00	70 000.00
<b>Résultat</b>				<b>1 784 950.00</b>		<b>181 500.00</b>



## Récapitulatif du budget de fonctionnement

Comptes Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	504 092.00	269 891.20	529 911.00	220 175.00	591 330.00	246 343.00
1 ORDRE PUBLIC	76 233.45	34 178.35	68 399.00	22 000.00	71 978.00	22 000.00
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1 106 758.55	248 822.50	1 153 125.00	260 071.00	1 213 606.00	304 313.00
3 CULTURE ET LOISIRS	123 831.20	35 305.20	169 914.00	31 868.00	171 820.00	29 248.00
4 SANTE	285 328.75	2 678.50	290 087.00	3 000.00	296 601.00	1 500.00
5 AFFAIRES SOCIALES	424 528.55	10 881.70	453 228.00	960.00	466 905.00	1 000.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	181 893.60	454.00	200 138.00		210 666.00	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	454 122.55	390 889.55	460 883.00	403 822.00	480 539.00	394 271.00
8 ECONOMIE	9 422.55	1 004.90	12 350.00	300.00	12 900.00	500.00
9 FINANCES ET IMPOTS	336 098.86	2 838 654.25	347 593.00	2 785 818.00	389 317.00	2 865 254.00
TOTALISATION	3 502 310.06	3 832 760.15	3 685 628.00	3 728 014.00	3 905 662.00	3 864 429.00
<b>Résultat</b>	<b>330 450.09</b>		<b>42 386.00</b>			<b>41 233.00</b>



## 4.2 Equipement multimédia de la halle polyvalente

La situation sanitaire à laquelle nous avons été confrontés nous a contraints, pendant quelques semaines, à adapter notre manière de travailler. Cette situation nous a surtout mis devant le fait accompli que les bâtiments communaux n'étaient pas équipés à cette évolution si rapide.

Le Conseil communal a dû faire face du jour au lendemain, et à devoir travailler à distance avec son administration, sans pour autant avoir le matériel adéquat pour le faire. Lors des premières séances dans la petite salle annexe à la halle polyvalente, le Wifi a cruellement manqué au fonctionnement efficient des séances.

Même si dans l'ensemble tout s'est bien passé, le Conseil communal a réfléchi à l'amélioration de l'équipement multimédia dans la halle pour répondre aux besoins non seulement du conseil mais également des sociétés locales qui utilisent régulièrement cette salle pour leur assemblée et pas uniquement pour leur loto.

D'ailleurs, les lotos ont été également le sujet de la réflexion. En effet, il a été constaté que la qualité du son issu des micros des répétiteurs n'étaient pas toujours au top. Le système audio actuel date d'environ 30 ans, nous ne lui en voudrions donc pas de bénéficier d'une cure de jouvence 😊.

En faisant le tour de la question, le Conseil communal s'est également rappelé que la qualité du beamer n'avait pas été des plus extraordinaires, lors de la séance d'information du projet de fusion en janvier 2020.

Cet investissement comprend :

- l'achat d'un nouvel écran pour la salle annexe de la halle polyvalente. L'ancienne toile sera récupérée pour le bureau du Conseil communal qui n'en dispose actuellement pas.
- l'achat d'un beamer plus fonctionnel et performant pour la grande halle. Celui existant, propriété de l'USL, sera lui aussi réutilisé à bon escient et réinstallé dans la petite salle.
- l'installation d'une nouvelle sonorisation pour la halle polyvalente.
- l'installation du WIFI dans toute la halle polyvalente.

Pour toutes les différentes raisons évoquées et explications ci-dessus, le Conseil communal vous propose d'accepter le montant de cet investissement de CHF 20'000.-.

Celui-ci sera financé par la trésorerie communale. La participation de Chénens pour CHF 10'000.- environ sera également déduite. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière du nouveau modèle comptable MCH2.

## 4.3 Réalisation concept de circulation

En décembre 2019, l'Assemblée a accepté le crédit d'étude de CHF 9'300.- pour soutenir votre exécutif dans son souhait d'améliorer les problèmes de circulation existants sur le territoire communal «Comment rendre notre réseau routier plus praticable». Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour étudier les possibilités, non seulement techniques, mais aussi acceptables sur le plan des directives cantonales.

Cette étude est maintenant terminée. Le projet détaillé (zone 30, zone interdite à la circulation, places d'évitement, changement de limitation de vitesse, etc....) vous sera présenté lors de l'assemblée

Cet investissement comprend, les honoraires, les frais et émoluments relatifs au dépôt des demandes de construire y relatif, ainsi qu'aux travaux de génie civil et d'aménagement (signalisation, marquage et places d'évitements...) nécessaires à la réalisation du concept proposé.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement de CHF 150'000.-.

Le financement sera assuré par un emprunt, calculé au taux d'intérêt bancaire en vigueur. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière du nouveau modèle comptable.

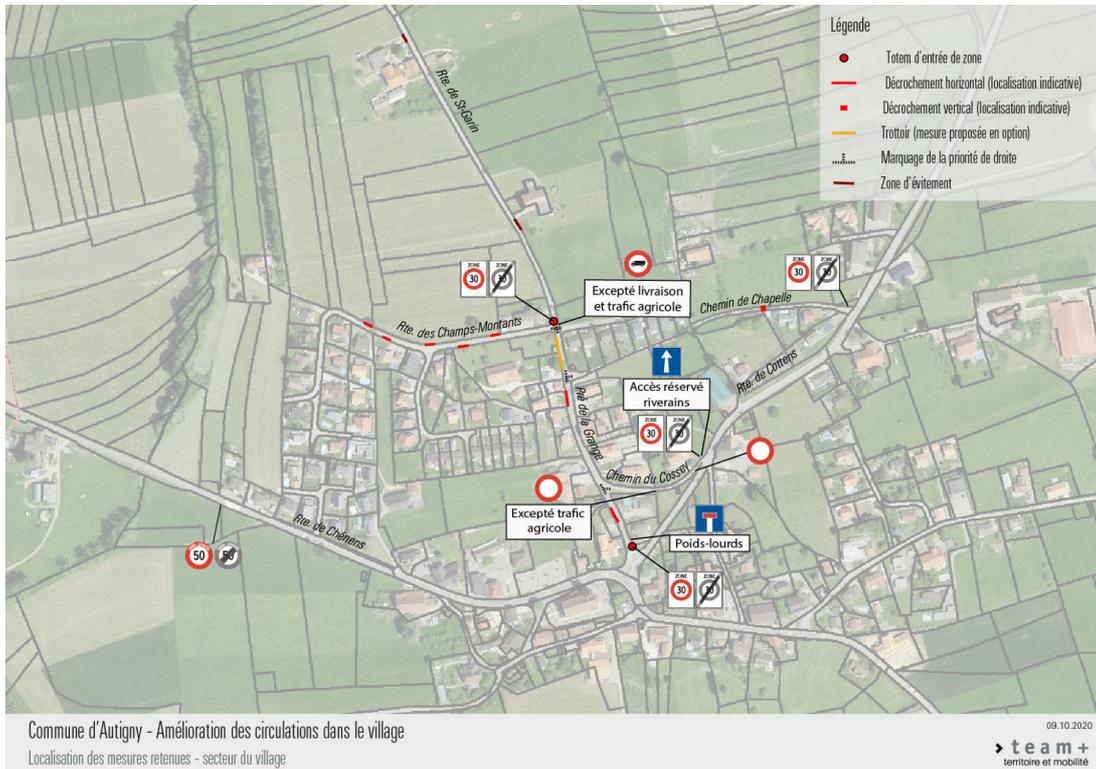
# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Le document établi par le bureau d'ingénieurs est disponible sur notre site internet [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch)

## Présentation du projet





## 4.4 Etude pour la valorisation du terrain des Glières, avec adaptation du PAL

Dans un précédent bulletin, la commune a demandé quels étaient les souhaits des citoyens concernant la future affectation du terrain des Glières. Quelques propositions ont été émises. Plusieurs idées concernaient des demandes trop particulières pour être envisagées pour l'ensemble de la population. Par contre, plusieurs convergeaient vers une utilisation ludique et familiale de l'endroit. Suite à ces propositions le Conseil communal prévoit de garder (dans un premier temps), la cabane pour la location comme aujourd'hui et d'ajouter une place de feux libre pour pique-nique, une place de jeux et éventuellement d'arboriser l'endroit façon Arboretum de manière à rendre l'endroit également didactique.

En outre, chacun s'accorde à dire que l'organisation de la déchetterie actuelle ne satisfait personne, et le projet d'un nouvel emplacement plus spacieux devient urgent.

Après avoir mandaté notre urbaniste sur les possibilités de son emplacement. Ses travaux et conclusions vous seront présentés lors de l'assemblée. Il s'avère que c'est ce terrain des Glières qui serait l'endroit le plus favorable à sa mise en place.

Au vu de la surface de la parcelle, il serait tout à fait possible de réaliser les deux projets ci-dessus à cet endroit. C'est pourquoi un montant de CHF 20'000.- a été mis au budget pour l'étude de la réalisation de ce projet global place détente – déchèterie.

Dans le cadre de ce projet, une modification du PAL pour le changement d'affectation de la zone est toutefois nécessaire. Lors de l'approbation du PAL en décembre 2018, restaient quelques adaptations mineures et formelles qui auraient également dû être faites, modifications onéreuses qu'il nous était possible de reporter à une prochaine modification, mais qui nous seront cette fois imposées.

Un montant de CHF 30'000.- a été mis au budget pour ces modifications.

Le montant total de cet investissement de CHF 50'000.- sera financé par la trésorerie communale. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière du nouveau modèle comptable MCH2

### **Point 5 Reprise de la route de la Briqueterie**

Le 12 décembre 2017, l'assemblée communale acceptait l'investissement de CHF 25'000.- pour la participation de la réfection de la route de la Briqueterie. Il avait été convenu que les travaux seraient conduits par les propriétaires et la route serait ensuite reprise par la Commune.

Le terrain est cédé gratuitement, tel que notifié dans la convention provisoire du 22 septembre 2020.

Dès lors, tous les frais de reprise de la route, notamment géomètre, Registre foncier, seront compris dans la participation initialement votée.

L'assemblée devra accepter cette reprise afin de finaliser l'inscription au Registre foncier.



## Point 6 Règlements

Les règlements se trouvent sur le site internet, ou sont à votre disposition sur papier au bureau communal pendant ses heures d'ouverture.

### 6.1 Modification du règlement scolaire – articles 5, 6 al. 2, 8 al. 1 et 14

Suite à l'arrêté du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017 stipulant la gratuité de l'école, le canton de Fribourg (DICS) nous demande de modifier l'article 5 de notre règlement scolaire de la manière suivante :

**Art. 5.-**<sup>1</sup> Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

<sup>2</sup> Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

Quand un enfant, pour raison de langue, est autorisé à fréquenter un autre établissement scolaire, le Conseil communal percevait une participation des parents jusqu'à maximum CHF 1'000.-. Ce montant est revu à la hausse par le canton soit jusqu'à CHF 3'000.- par année scolaire.

**Art. 6.-**<sup>2</sup> Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 3'000 francs par élève et par année scolaire. Si l'école fréquentée est la Freie öffentliche Schule Freiburg (FOSF), le montant facturable aux parents est d'au maximum 5'000 francs par élève et par année scolaire

Les « fournitures scolaires » étant désormais à la charge de l'Etat, le terme « fournitures » n'est plus mentionné dans l'article 8 al. 1. En effet, la Direction de l'instruction public nous informe que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la centralisation de l'ensemble des commandes des fournitures scolaires auprès de l'Office cantonal du matériel scolaire. Les enseignants se chargent de la commande du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement.

**Art. 8. -**<sup>1</sup> Le Conseil communal décide de la procuration aux enseignant-e-s et aux élèves concernant le matériel scolaire nécessaire.

Le canton a modifié le titre « Tarif de redevance » par « Tarif des contributions ». L'article a dès lors été adapté en conséquence.

**Art. 14.-** Le Conseil communal édicte un tarif des différentes contributions prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier.



## 6.2 Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Notre règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires a été approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales le 25 août 1997.

Conformément à une jurisprudence rendue par le Tribunal cantonal, l'aide financière de la commune ne peut pas être limitée aux seules prestations fournies par le Service dentaire scolaire, mais elle doit également être étendue aux prestations effectuées par les médecins dentistes privés. Dans un arrêt du 28 novembre 2002, le Tribunal administratif a déclaré que "Le libre-choix du médecin dentiste traitant n'empêche pas la commune de contrôler ses finances". Par ailleurs, depuis le 1er août 2016, la législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires a été remplacée par la législation sur la médecine dentaire scolaire.

## 6.3 Règlement du cimetière

Profitant de la mise en place d'un nouveau columbarium et d'un jardin du Souvenir, nous soumettons à l'assemblée un nouveau règlement du cimetière, le précédent datant de 1991.

Les changements principaux sont les art. 18 et 19 réglant le Jardin du Souvenir ainsi qu'une adaptation des taxes d'entrées et d'inhumation. Ces dernières comprennent maintenant un montant pour la désaffectation des tombes.

<b>Point 7</b>	<b>Nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021–2026 (LCo – art. 54 al. 1, 2, 3)</b>
----------------	--

Conformément à l'article 54 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1) le Conseil communal se compose de cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants (alinéa 1 lettre a), sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants (alinéa 1 lettre b), neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants (alinéa 1 lettre c).

En dérogation à l'alinéa 1, les Communes peuvent fixer la taille du Conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées. (alinéa 2).

Tout changement du nombre de Conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'Assemblée communale ou du Conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales (alinéa 3).

Malgré le fait que notre Commune compte environ 800 habitants, le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 8 septembre 2020, de ne pas augmenter le nombre de membres au sein de l'Exécutif. Cependant pour être en conformité avec la loi, cet objet est soumis en votation.



## **Point 8 Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts**

Le 25 septembre 2019, l'assemblée des délégués a procédé à la modification de l'article 30 al. 2 let a des statuts du RSS par 28 voix contre 17. Cette modification tend à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à CHF 60'000'000.-, au lieu de Fr. 30'000'000.-.

La fixation de la limite d'endettement est une modification essentielle des statuts au sens de l'article 112 al. 1 LCo, par renvoi de l'article 113 al. 1, 2ème phrase LCo. L'article 113 alinéa 1, 1ère phrase LCo prévoit que « les modifications essentielles des statuts doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association.

**Le message concernant la modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine ainsi que les statuts actuels sont disponibles à l'administration communale ou sur notre site internet.**



## Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal a, entre autres, ...

### décidé

- ❖ d'engager Geneviève Studer, en remplacement de Magali Raboud, collaboratrice technique, durant son congé maternité ;
- ❖ de collaborer avec le CSPi-Sarine-Ouest dans le cadre du plan canicule ;
- ❖ d'engager Yann Folly durant l'absence temporaire pour raison de santé de Daniel Chablais ;
- ❖ de signer une nouvelle convention relative au cimetière, avec la Commune de Chénens.

### pris acte

- ❖ Nadia Rérat intervenante à l'AES Fourmi'z a réussi son CFC de « Assistante socio-éducative ».
- ❖ Les différents organisateurs ont renoncé à l'organisation du camp de ski sous la forme traditionnelle.

## Les projets terminés et en cours

### Etangs de la Forêt des Vernex

Bien à l'abri derrière la STEP un nouveau biotope a été aménagé par la corporation forestière Forêt Sarine et avec le soutien du service des forêts et de la nature.

Ce biotope a pour but de revaloriser les zones humides et contribuer à la préservation de divers amphibiens et insectes aquatiques.



### Sentier didactique



Après le grand ponton l'année dernière, la Corporation forestière Forêt Sarine a remis en état une des passerelles sur le sentier didactique.



## Rénovation de la halle polyvalente

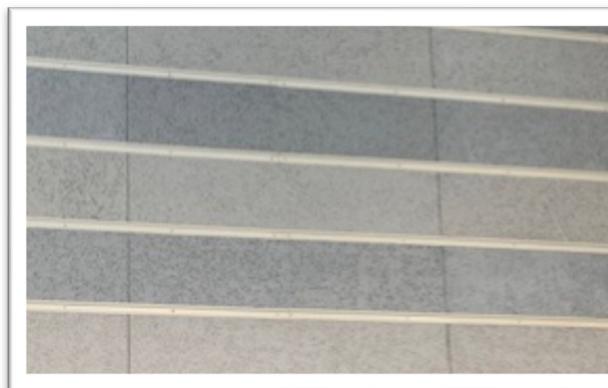
Après le sol de la halle polyvalente en 2019, de nouvelles rénovations ont eu lieu cet été. En effet, les couches d'isolation ainsi que plusieurs panneaux se situant dans la partie sportive de la halle et le local des engins ont été changées.

Nous remercions d'avance les utilisateurs de la halle de respecter les rénovations qui ont été entreprises.

### AVANT



### APRES



## Travaux terminés (route, collecteur, conduites)

Les investissements suivants, votés le 10 décembre 2019 sont terminés :

- réfection du tronçon Buvette des Glières direction Gibloux (lieu-dit Le Té)
- réfection du tronçon Buvette des Glières direction l'ancien Moulin
- réfection de la Route Crétausa (lieu-dit La Ritta)
- changement du collecteur et création de séparatif – La Crétausa
- remplacement de conduites – tronçon de la Laiterie

Malgré la situation sanitaire, tous les travaux ont pu être effectués cette année.

Le Conseil communal vous remercie de votre compréhension pour les quelques perturbations de trafics et désagréments occasionnés par ces travaux.



## Informations générales

### Récolte des objets encombrants et de la ferraille

Les prochaines dates de récolte des objets encombrants et de la ferraille sont fixées les

<b>Samedi 30 janvier 2021 :</b>	<b>09h00-12h00</b>
<b>Vendredi 28 mai 2021 :</b>	<b>17h00-19h00</b>
<b>Samedi 29 mai 2021 :</b>	<b>09h00-11h00</b>
<b>Vendredi 17 septembre 2021 :</b>	<b>17h00-19h00</b>
<b>Samedi 18 septembre 2021 :</b>	<b>09h00-11h00</b>

Cette dénomination « **ENCOMBRANT** » comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.

Il s'agit de :

- **mobilier d'ameublement** : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols, ...

**Nous vous rendons attentifs que les meubles doivent être démontés et débarrassés de toutes les parties métalliques.**

- **appareils sanitaires** : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets, ...
- **objets divers** : vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, ...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- les ordures ménagères ;
- les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes...);
- les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- les déchets spécifiques tels que : pneumatiques\*, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

**\* Les pneumatiques peuvent être déposés aux dates annoncées des encombrants, au tarif de 5.- pce / 10.- pce avec jante.**

Les caractéristiques maximales des objets sont les suivantes :

- longueur maximale : 2 m
- volume maximal par objet : 1,5 m<sup>3</sup>
- poids maximal : 100 kg



## Rapport d'analyse eau potable

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, tout distributeur d'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par année, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles des rapports d'analyse d'eau potable prélevées dans notre commune. Les rapports d'analyse complets sont désormais publiés sur notre site internet.

Date	Lieu	Distributeur
14.05.2020	Accueil extrascolaire, local technique	Autigny
14.05.2020	Halle polyvalente	Autigny

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a confirmé que les échantillons fournis étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

## Informations au sujet du Chlorothalonil

Au vu des récents développements concernant le Chlorothalonil et ses métabolites, le SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) a transmis aux communes courant février une lettre informative des démarches entreprises au niveau du canton de Fribourg.

L'office fédéral de l'agriculture a décidé en décembre 2019 de retirer l'autorisation de mise en circulation des produits contenant le fongicide Chlorothalonil avec effet immédiat et d'interdire leur utilisation dès le 01.01.2020. Le Chlorothalonil est désormais classé dans la catégorie de toxicité 1b, soit les substances probablement cancérigènes.

Afin d'avoir une vision claire et fiable de la situation concernant l'eau potable, une campagne d'analyse va être menée par le SAAV. Elle permettra d'analyser la teneur en métabolites du Chlorothalonil dans l'eau potable distribuée dans le canton et d'évaluer les mesures adéquates à prendre par les distributeurs d'eau potable pour assurer la sécurité des consommateurs. Les prélèvements ont débuté au mois d'avril et une vue d'ensemble sera disponible à l'été 2020.

Le SAAV prendra ainsi contact prochainement avec les distributeurs pour déterminer les lieux de prélèvement dans le cadre de cette campagne. En cas de dépassement des valeurs limites légales, des mesures seront ordonnées par le SAAV.

**Nous vous informons que les analyses effectuées en date du 7 mai 2020 démontrent que notre réseau d'eau est sain.**



## La vie de la commune

### Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée durant la période des fêtes de fin d'année, soit du :

**Vendredi 18 décembre 2020 à 11 heures  
au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclus.**



**L'administration communale sera donc de nouveau ouverte le  
mardi 5 janvier 2021 à 15h00.**

En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch). Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

### Fermeture de la déchetterie durant les Fêtes de fin d'année



La déchetterie sera fermée les  
samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

Exceptionnellement, la déchetterie sera ouverte les mardis  
22 et 29 décembre 2020 **dès 16h00.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

### Nos jubilaires

En plein confinement, le 17 avril, **Mme Zita Chablais** a passé le cap des 90 ans au home St Martin de Cottens. Nous n'avons malheureusement pas pu la féliciter de vive voix mais nous lui avons fait parvenir quelques douceurs et des fleurs pour l'occasion.



Le 11 juillet ce fut autour de **Mme Canisia Cudré-Mauroux** de fêter son anniversaire. Entourée de ses filles et leur famille, nous avons pu trinquer (masqués) en sa compagnie.

Encore tous nos vœux à nos deux nonagénaires.



## Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- Mme Colette Dafflon-Dougoud et M. Pierre-Alain Gremaud
- Mme Maeva Aubonney et M. Simon Gobet
- Mme Amélie Sauteur et M. Benjamin Dewarrat
- M. Michel Häuptli
- Mme Julie Vidal
- M. Benoît Purro
- Mme Léa Savary et M. Benoît Rosselat
- Mme Coraline Kury et M. Nicolas Crmaric
- Mme Maria Odete Meireles Tomaz et M. Joao Manuel Rodrigues Tomaz et leur fille Katia
- Mme Maureen Fragnière et M. Pierre Gaillard
- Mme Sina Huwiler
- Mme Janinne Brandt
- Mme et M. Fatimazahra et Olivier Girard
- Mme Sophie Currat
- Mme Jeanne Singy
- Mme Véronique Bovet et M. Pius Herzog
- Mme Sabrina Favre et M. Doan Barras
- M. Christophe Fitamen
- M. Eric Siegenthaler
- Mme Emma Gavillet et M. Thierry Bugnard
- Mme Charlotte Bertrand et M. Maxime Tissières

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus amplement connaissance.

## Votations et élections

Les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors des votations ou élections, peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale à l'adresse [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch)

Prérequis : Avoir 18 ans, de nationalité Suisse et être domicilié à Autigny.

Une rémunération est versée aux participants.





## Les petites annonces

### La Bibliothèque régionale d'Avry



**La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.**

#### Quand ?

mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h  
mercredi 15h – 19h30  
samedi 9h – 12h  
vacances scolaires : mercredi et samedi  
uniquement

#### Quoi ?

- plus de **23'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
  - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
  - Apprenti – étudiant : 15.- par année
  - Adulte : 30.- par année
  - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

**Notre site** <https://bra.avry.ch/>

#### Large Vision

Infos – Actualités – Catalogue en ligne... et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres



Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture

#### Dates à réserver !



**Vendredi 13 novembre 2020**  
**La Nuit du conte : Quel bonheur !**



**3 novembre au 19 décembre 2020**  
**Exposition : L'oiseau sur la branche**



**Dès l'automne, reprise des animations !**



Chaque **1<sup>er</sup> mercredi** du mois de **14h à 15h** - *sauf vacances scolaires*  
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3<sup>ème</sup> mercredi** du mois de **10h à 11h** - *sauf vacances scolaires*  
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

**L'atelier  
PHILO**

Tous les deux mois, le mercredi de **14h à 15h**  
**30 septembre – 25 novembre 2020**  
**27 janvier – 24 mars – 26 mai 2021**

Animé par Mme Eve Sauret

Pour les enfants de 8 à 13 ans : gratuit et sans inscription



Les CréAteliers

**Le mercredi** entre **15h et 17h**

Ateliers créatifs animés par Madame Sarah Genoud

**14 octobre 2020 – 13 janvier et 12 mai 2021**

Pour les enfants dès 6 ans : gratuit et sans inscription

**Suivez-nous sur Facebook !**

**Noël 2020**

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021  
**Reprise de l'horaire habituel : mardi 5 janvier 2021**

Pour plus d'infos...

026 470 21 42  
[biblioavry@bluewin.ch](mailto:biblioavry@bluewin.ch)  
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest  
Route de Matran 24  
1754 Avry-sur-Matran



## Croix-Rouge fribourgeoise – Ateliers échanges petite enfance

Puériculture et consultations parents-enfants  
**Ateliers-échanges  
 petite enfance**  
 Septembre à décembre 2020  
 Gratuit | Sans inscription | Enfants bienvenus



Croix-Rouge fribourgeoise  
 Fribourgeois Rotes Kreuz  
 Association suisse de la Croix-Rouge suisse



### Thèmes | 2<sup>e</sup> semestre 2020

#### Rendez-vous de l'éducation

Discuter d'éducation entre familles, avec une infirmière puéricultrice et Education Familiale.

Renseignements au 026 347 38 83

**Premier  
 mercredi  
 du mois**

De 9h à 11h

**Premier  
 jeudi  
 du mois**

De 9h à 11h

**Premier  
 mardi  
 du mois**

De 9h à 11h

Lieux et dates		
Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Slonge 67 1630 Bulle	Centre de puériculture de la Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry	Centre de puériculture de la Broye Rue St-Laurent 5 1470 Estavayer

#### YOGA parent-enfant

Entre histoire, jeu et détente, l'enfant apprend avec un parent des postures vitalisantes, des respirations calmantes et des détentes profondes adaptées à son âge.

En collaboration avec YOGA So-Ham, Manilyn Decrey

Pour parents et enfants de 2 à 4 ans

### SEPTEMBRE

**Mercredi 23**  
De 9h30 à 11h

**Mardi 15**  
De 9h30 à 11h

**Lundi 21**  
De 9h30 à 11h

#### Si j'avais su ...

... que la maternité bouleverserait absolument tout... Tout n'est pas si rose!

En collaboration avec une psychologue de l'association « Au Coeur des Mamans »

Pour parents et enfants de 0 à 2 ans

### OCTOBRE

**Vendredi 2**  
De 9h30 à 11h

**Jeudi 15**  
De 9h30 à 11h

**Mercredi 7**  
De 9h30 à 11h

#### Non je veux pas, j'aime pas!

Une diététicienne explique comment aider votre enfant à découvrir le plaisir de manger.

En collaboration avec une diététicienne de manger-bouger-fr.ch

Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

### NOVEMBRE

**Jeudi 26**  
De 9h30 à 11h

**Lundi 9**  
De 9h30 à 11h

**Mardi 10**  
De 9h30 à 11h

#### Grandir en jouant

Comment peut-on accompagner le bébé et l'enfant dans son développement? Quels jeux à quels moments pour favoriser le mouvement?

En collaboration avec une psychomotricienne de manger-bouger-fr.ch

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

### DÉCEMBRE

**Lundi 7**  
De 9h30 à 11h

**Vendredi 11**  
De 9h30 à 11h

**Jeudi 10**  
De 9h30 à 11h



Permanence petite-enfance à l'Espace Famille à Bulle (Rte de la Pâla 137a)

Les 08.09.20 / 13.10.20 / 10.11.20 / 15.12.20

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et sont co-animés par des infirmières-puéricultrices et des experts du domaine.

puericulture@croix-rouge-fr.ch  
 026 347 38 83



## Croix-Rouge fribourgeoise – COVID – Intervention du Chaperon Rouge

Croix-Rouge fribourgeoise  
Freiburgisches Rotes Kreuz  
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



### COVID, grippe saisonnière et interventions du **Chaperon Rouge**

- Le Chaperon Rouge n'intervient pas dans une famille :
  - dans laquelle un cas de COVID a été confirmé (chez les parents ou l'enfant)
  - si un adulte présente des symptômes ressemblant au COVID et n'a pas encore été testé
  - si un adulte ou un enfant a été mis en quarantaine et présente des symptômes grippaux.
- Le Chaperon Rouge peut intervenir, dans les situations où un enfant présente des symptômes grippaux légers ou modérés, tels que rhume, toux légère, mal de gorge, pas de fièvre ou fièvre légère ainsi qu'un bon état général
- En cas de symptômes grippaux plus importants chez l'enfant, le Chaperon Rouge décide selon la situation.
- Le Chaperon Rouge peut intervenir dans les situations où un enfant a été mis en quarantaine et ne présente pas de symptômes grippaux.
- Le Chaperon Rouge intervient pour tous les autres cas : angine, varicelle, otite, problème de garde, grands-parents absents, autre maladie des parents, etc.
- Les missions se font dans le respect des consignes de sécurité (masque et/ou distance, désinfection, etc.)
- La Chaperon Rouge évalue la situation au cas par cas. Dans le doute, il peut refuser d'intervenir. Il est aussi possible que le service ne puisse répondre à toutes les demandes.
- Dans tous les cas, les parents sont invités à prendre contact avec le service et à donner toutes les informations nécessaires.

Ces informations peuvent changer selon l'évolution de la situation et les directives cantonales et fédérales.

#### **Chaperon Rouge**

- lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 49
- dimanche au jeudi de 20h à 21h au 076 347 39 49 pour les urgences du lendemain matin

[chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch)  
[www.croix-rouge-fr.ch](http://www.croix-rouge-fr.ch)

Fribourg le 30.09.2020 / VU



## Forêts-Sarine – Formulaire Bois de feu

Le formulaire pour la commande de bois de feu est également disponible sur le site :

<https://forets-sarine.ch/formulaire-de-commande-de-bois-de-feu/>



## Forêts-Sarine

### Bulletin de commande de BOIS DE FEU 2020-2021

à retourner à :		Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux		par mail : jean-paul.borne@fr.ch	
Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise			
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère			
Tél :	Portable:	Testez notre formulaire de commande en ligne ! 			
Date:	Signature:	www.forets-sarine.ch <small>Commande de bois de feu</small>			
L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:					
Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	120.00	livraison obligatoire	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			
<b>Forfait pour livraison à domicile</b>					<b>CHF</b>
pour 1 stère		Livraison	55.00		
pour 2 stères		Livraison	65.00		
pour 3 stères		Livraison	75.00		
pour 4 stères		Livraison	120.00		
pour 5 stères		Livraison	130.00		
pour 6 stères		Livraison	140.00		
pour 7 stères		Livraison	160.00		
pour 8 stères		Livraison	170.00		
pour 9 stères		Livraison	180.00		
dès 10 stères		sur demande, livraison par camion possible, en régie			
<b>Total bois et forfait de livraison à domicile TTC</b>					
Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines					
Pas de livraisons en juillet et août					
Conditions :				 <b>BOIS SUISSE</b> Demandez du Bois Suisse.	
Paiement net à 30 jours, sur facture					
Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile					
Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine					
Pour tout renseignement, contacter Jean-Paul Borne, forestier, 026 305 56 52 / 079 606 35 37					



## Passepartout Sarine - recherche de conducteurs bénévoles

Nous portons ci-dessous à votre connaissance l'annonce de PassePartout Sarine :

### Bénévolat

7 jours sur 7, 365 jours par an, de 7h00 à 11h30 et 12h45 à 22h00, 50 conductrices et conducteurs bénévoles au service des personnes à mobilité réduite.

Les courses sont à réserver avec prise de rendez-vous, pour le mois en cours ou le suivant. Nous assurons également les courses régulières (même jour, même heure) qui peuvent être réservées sur le mois entier.

### Devenir conductrice / conducteur bénévole

Vous avez un peu de temps à donner, juste rendre ce que l'on vous a donné, envie de vivre de nouvelles expériences, jouissez d'une bonne réputation, avez moins de 70 ans lors de votre inscription, avez le permis voiture (permis B),....

### Prenez contact à l'adresse : [resp\\_chauff@passepartout-sarine.ch](mailto:resp_chauff@passepartout-sarine.ch)

Vous aurez le plaisir de rencontrer des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques et sociales qui ont besoin de nous pour leurs déplacements quotidiens. Le tout dans une ambiance conviviale et amicale

### Emploi du temps

Nous sommes très sollicités en début / fin de matinée, par des usagers qui n'ont pas d'autres choix (dialyse, école). Si le coiffeur / médecin vous donne un rendez-vous, demandez-lui de fixer le / les rendez-vous PassePartout, (aller et/ou retour ) de façon à tout synchroniser.

Le samedi et dimanche, 1 seul véhicule est en service. Pour cette raison, nous favorisons les personnes en chaise roulante. Mais rien ne vous empêche de contacter notre centrale téléphonique dans le cas où des courses seraient disponibles.

Ou le lien :

<https://www.passepartout-sarine.ch/services> ”

## Informations / Bon à savoir

Certaines informations présentées ci-dessous sont également disponibles sous forme de dépliants au Bureau communal.

## Programme bâtiments Fribourg





## Ouverture des urgences et permanences de l'HFR

**HFR**  
hôpital fribourgeois  
freiburger spital

**Nous sommes là pour vous !**

**Nous vous accueillons aux Urgences de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal 24h/24, 7j/7**

**Et sur nos sites:**

- > HFR Tafers et HFR Riaz**  
8h – 22h (7j/7)  
*jusqu'à nouvel avis*
- > HFR Meyriez-Murten**  
lu-ve: 8h – 20h  
week-ends et jours fériés: 9h – 19h

[www.h-fr.ch](http://www.h-fr.ch) > Urgences

**En cas d'urgence, appelez le 144**

## ARCOS – Service social

**IPSO** (insertion professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme d'insertion professionnelle destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale ou risquant d'arriver à l'aide sociale.



### service social

Ce programme prendra la forme d'une entreprise sociale qui permettra à ses employés de reprendre un rythme de travail, de retrouver une autonomie au travail afin de pouvoir réintégrer l'économie libre.

Cette entreprise proposera des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine-Ouest, par exemple faire des transports à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite, accrocher des tableaux, nettoyage de terrasse, entretien de chemin forestier, livraison de repas à domicile... Les services devraient être disponibles au deuxième trimestre 2021, un tout ménage sera adressé aux habitants de Sarine-Ouest pour leur indiquer les services proposés ainsi que les tarifs.

Les services ARCOS, se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.



## Service des forêts et de la nature - Biodiversité et maîtrise du climat

### Biodiversité et maîtrise du climat

*l'un n'ira pas sans l'autre*

#### Changement climatique vs biodiversité

Le changement climatique : ce thème est sur toutes les lèvres, soulève les foules, anime discussions, séminaires et rencontres à tous les niveaux. Et les réactions sont souvent virulentes. La maîtrise du changement climatique présente certes un défi majeur pour la survie de notre espèce sur terre. La biodiversité, beaucoup plus discrète voire même invisible, glisse peu à peu vers un dangereux appauvrissement. Mise à part l'extinction d'un animal emblématique, une espèce disparaît souvent dans une indifférence presque totale. Pourtant l'enjeu est tout aussi important que de gérer le climat de demain et ses répercussions.

#### Mise en péril d'une fine mécanique environnementale

L'écosystème terrestre s'est développé pendant des millions d'années et continue à évoluer. Cette construction très complexe et patiemment élaborée nous procure une certaine stabilité. Sa capacité d'adaptation est importante ; elle a permis d'absorber jusqu'à présent et dans une large mesure les impacts des activités humaines. Toutefois, la problématique est identique à celle du climat ; en dépassant certaines limites, l'équilibre actuel du système est menacé. La biodiversité s'écroule imperceptiblement ou presque, des pans entiers de vie disparaissent. Certaines chaînes alimentaires sont interrompues détruisant le cycle de vie pour de nombreuses espèces essentielles à notre existence sur terre.

#### Au nom de la diversité

Il est primordial de travailler tant sur la réduction de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique, que sur la diversité de notre écosystème. Plus ce dernier sera riche et varié, plus il aura la possibilité de s'adapter à de nouvelles situations climatiques. La résilience d'un système se mesure à sa capacité d'encaisser des perturbations et de retrouver un équilibre sans disparaître. A l'instar de l'écosystème forestier, qui subira certainement de profonds changements, l'objectif d'un milieu résilient, à notre échelle temporelle, est qu'il puisse toujours nous fournir les services écosystémiques dont nous avons besoin. Pour illustrer ce propos, une forêt protectrice contre les avalanches devrait pouvoir assumer en continu sa prestation. Dotée d'une diversité biologique suffisante, elle disposera alors d'une plus grande latitude de réaction face à de nouvelles conditions environnementales. Elle subira certes une évolution dans sa structure et composition, certaines espèces d'arbres dépériront laissant la place à d'autres déjà présentes, mais sera toujours à même de remplir son rôle de protection et ceci sans interruption.



*Une forêt mélangée et structurée sera mieux à même de retrouver un équilibre face à des perturbations climatiques.*

La sauvegarde de la biodiversité passera notamment par des paysages plus riches en haies et arbres isolés, des forêts mélangées et structurées, des villes plus « végétalisées » et une diminution drastique des produits chimiques déversés dans notre environnement. Un écosystème diversifié et complexe dispose des ressources nécessaires à sa préservation, notamment les antagonistes en cas d'attaques parasites limitant ainsi le recours à des substances exogènes.



*Une nature diversifiée gage d'une meilleure résilience*

La nature nous survivra sans problème, elle continuera simplement son évolution sans nous, développera de nouveaux organismes adaptés aux conditions du moment. C'est pourquoi, il est urgent de réagir à tous les niveaux si nous désirons encore longtemps couler des jours heureux sur cette belle planète.

*Hauterive, février 2020*

*F. Schneider, chef du 1<sup>er</sup> arrondissement forestier  
Service des forêts et de la nature*



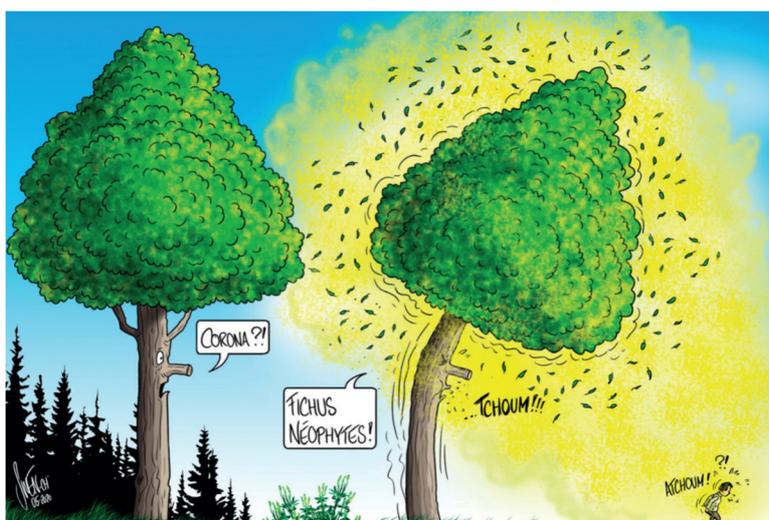
## Forêts Suisse – Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

***Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...***

Nos jardins reflleurissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

### Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes». Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes? Dans le sac poubelle! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.



Dessin Silvan Wegmann

Pour de plus amples informations sur la forêt et sa santé, consultez [www.foretsuisse.ch](http://www.foretsuisse.ch)



## Carte-Culture



**CarteCulture  
KulturLegi**

Communes du canton de Fribourg  
Gemeinden des Kantons Freiburg

**Petit budget, grands spectacles : jusqu'à 70% de rabais sur les offres culturelles, sportives et de loisir !**

Vous aimez la musique, le théâtre, ou encore le cinéma ? Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? Alors, la CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

### Qu'est-ce que la CarteCulture ?

La CarteCulture permet aux personnes qui disposent d'un petit budget de profiter de rabais sur des activités telles que le cinéma, la piscine, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

### Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Les personnes qui bénéficient d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI, de l'aide sociale ou si vous avez une saisie de salaire depuis 9 mois.

### Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste de partenaires et une centaine d'offres pour les détenteurs de la CarteCulture sont référencées sur le site [www.carteculture.ch/fribourg-et-region](http://www.carteculture.ch/fribourg-et-region).



Bénéficiez, par exemple, de :

- 30% de réduction sur les abonnements à la Liberté
- 50 % de réduction à Equilibre-Nuithonie
- 50% de réduction pour le festival les Georges
- 50% de réduction pour la Nuit des Musées
- 50% sur des spectacles de cirque Knie
- la gratuité des entrées à plusieurs musées
- l'accès aux épiceries Caritas, etc.

### Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre Carte à la caisse, respectivement au guichet de prélocation des partenaires de la CarteCulture.

### Combien coûte la CarteCulture ?

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse.

Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.



## Ligues de santé du canton de Fribourg



les Ligues de santé  
du canton de Fribourg  
die Gesundheitsligen  
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



### Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – [info@liguecancer-fr.ch](mailto:info@liguecancer-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



### Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



### Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – [voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



### diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – [info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch)



### Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – [info@liguepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch) – [www.liguepulmonaire-fr.ch](http://www.liguepulmonaire-fr.ch)



### PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – [info@peps.ch](mailto:info@peps.ch) – [www.peps-fr.ch](http://www.peps-fr.ch)



## Actualités et manifestations

### Dates des manifestations

Au vu de la crise sanitaire actuelle, il est difficile de vous confirmer que ces dates pourront être maintenues.

Les dates des manifestations sont régulièrement mises à jour sur notre site internet :

<https://www.autigny.ch/content/calendrier-des-manifestations>

Date	Manifestation	Société organisatrice
31.01.2020	Loto	Fanfare « La Mauritia »
14.02.2021	Loto	Choeur-mixte Autigny-Chénens
28.02.2021	Loto	Jeunesse Autigny
14.03.2021	Loto	Amicale pompiers Autigny
28.03.2021	Loto	Amicale pompiers Sarine Ouest
04.04.2021	Concert de Pâques	Fanfare « La Mauritia »
18.04.2021	Loto	Tireboules
02.05.2021	Loto	Cercle scolaire
16.05.2021	Loto	F.C Chénens-Autigny
30.05.2021	Loto	Fanfare « La Mauritia »
13.06.2021	Loto	Association chevaline de la Sarine
27.06.2021	Loto	Société « Le Looping »

### Fenêtres de Noël à Autigny

C'est avec regret que nous vous informons que les fenêtres de Noël n'auront pas lieu cette année.

Merci à toutes et à tous et bonnes fêtes !

